

En effet, la très grande majorité du conseil m'a donné des preuves de confiance et d'affection que je ne suis pas près d'oublier.

Ma décision est motivée par la fatigue que j'ai éprouvée depuis 15 mois et par affection physique qui me gêne beaucoup pour la bonne exécution de mes fonctions.

J'ai le sentiment d'avoir fait mon devoir ; je laisse la Ville d'Orsay dans une excellente situation financière et pourvue d'améliorations que toutes les personnes de bonne foi (habitants et étrangers) sont unanimes à reconnaître.

J'espère que celui qui me remplacera sera choisi comme digne de représenter une ville composée d'habitants calmes, sensés et travailleurs. Ce serait une grande joie pour moi dans ma retraite, de voir régner la bonne entente dans la commune.

Je remercie les habitants d'Orsay pour le grand nombre de marques de confiance et d'affection qu'ils m'ont données.

Je resterai conseiller, et je serai toujours prêt à mettre au service de la Ville les connaissances que j'ai pu acquérir pendant 41 années dans l'administration des Finances en province et à Paris. Mais un rôle plus actif m'est interdit par mon état de santé.

Je ne veux pas terminer sans rendre hommage à la collaboration des adjoints et aussi à celle des employés de la Mairie. J'en garderai le plus cher souvenir.

Je fais appel à votre courtoisie pour que cette dernière séance se passe dans le calme.

Vu l'avis de la commission du terrain de Jeux  
Vu le devis de M<sup>e</sup> Colin architecte de 11744, 67  
Le Conseil vote la somme de 11744 + 67 pour l'établissement d'un vestiaire et W.C. dans le terrain de Jeux. à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours et sur le disponible affecté aux travaux du terrain de jeux, décide que l'adjudication aura lieu le 31 octobre prochain, avec la Place de la Mairie et les W.C. des cimetières.

Vestiaire et W. C.  
terrains de Jeux.

Envoyé le 22 octobre 1932  
Reçu le 25 octobre 1932

## Rue Georges Clemenceau

Vote de crédit

8 oct. 32

25/11 32

Le conseil, vu le devis présenté par M<sup>l</sup> l'ingénieur Vicinal s'élevant à la somme de 16000<sup>f</sup> relative à la restauration de rue Georges Clemenceau.

Vote la somme de 9000<sup>f</sup> à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, les 7000 frs restant étant inscrits au budget addit. de 1932, et décide qu'un appel d'offre sera fait auprès des entrepreneurs, afin d'établir un marché avec celui qui fera les prix les plus avantageux.

## Chemin n° 13

Vote de crédits

8 oct. 32

25/11 32

Le conseil, vu le devis présenté par M<sup>l</sup> l'ingénieur Vicinal s'élevant à la somme de 17500<sup>f</sup> relatif à la restauration du chemin rural n° 13.

Vote la somme de 7500<sup>f</sup> à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, les 10000<sup>f</sup> restant étant inscrits au budget addit. de 1932; décide qu'un appel d'offre sera fait auprès des entrepreneurs, afin d'établir un marché avec celui qui fera les prix les plus avantageux.

## Ruelle des Cordiers

Vote de Crédits

Envoyé le 8 oct. 1932

Reçu le 25/11 1932

Le conseil, vu le devis présenté par M<sup>l</sup> l'ingénieur Vicinal s'élevant à la somme de 3700<sup>f</sup> pour la restauration de la ruelle des cordiers.

Vote la somme de 3700 frs. à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, décide qu'un appel d'offre sera fait auprès des entrepreneurs, afin d'établir un marché avec celui qui fera les prix les plus avantageux.  
sous réserve de visite de M<sup>l</sup> l'ingénieur et examen avec M<sup>l</sup> le maire.

Chemin rural n° 36  
élargissement

8 oct. 32

M<sup>l</sup> le maire soumet au conseil le projet minime des alignements à 8<sup>m</sup> du chemin rural n° 36.

Il fait connaître que le projet d'extension à prévoir 10<sup>m</sup> pour cette voie, mais que par suite de l'examen du parcellaire, il résulte que la réalisation de la largeur de 10<sup>m</sup> entraîneront à des dépenses considérables.

Il ajoute que la rue de Verdun peut constituer avec le chemin rural n° 36 une déviation de la route Nationale lorsque le front au dessus du chemin de fer serait construit et que le passage à niveau du Guichet serait supprimé.

P<sup>r</sup> demande au conseil de se prononcer favorablement sur le projet d'alignement à 8<sup>m</sup> qui est présenté.

Le conseil, délibère :

Autorise M<sup>e</sup> le Maire à présenter le projet définitif suivant les alignements prévus au plan minute soumis au conseil.

Plan d'élargissement M<sup>e</sup> le Maire soumet au conseil une demande de à 8<sup>m</sup> du ch. rural n° 18 construction de mur de clôture formulée par un 300<sup>m</sup> de long à partir M<sup>e</sup> Robert, le long du chemin rural n° 18. du C.V. n° 8

Il indique qu'il y a lieu de faire observer la fixation du nivellement largem de 10<sup>m</sup> prévue au plan d'extension. Déclassement et classement et de fixer le nivellement de la future voie dans la voirie urbaine

Il demande au conseil de se prononcer sur la nécessité d'obtenir une déclaration d'utilité publique pour les nouveaux alignements à imposer.

Le Conseil délibère,

Décide l'établissement d'un plan d'élargissement à 8<sup>m</sup> avec fixation du nivellement pour la section du chemin rural n° 18 de 300<sup>m</sup> de longueur à partir du C.V. n° 5.

Autorise M<sup>e</sup> le Maire à faire établir le dossier nécessaire pour obtenir la déclaration d'utilité publique.

Décide que la dépense d'établissement de ce dossier sera couverte sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Décide le classement de la longueur de 300<sup>m</sup> du chemin rural n° 18 dont il s'agit dans la voirie urbaine.

Autorise M<sup>e</sup> le Maire à procéder à l'amiable à l'acquisition des terrains sur la base de 3<sup>4</sup> le mètre et en cas de désaccord avec les propriétaires sur ce prix, de leur laisser le soin de poursuivre eux mêmes le règlement de l'indemnité qui leur est due.

Décide que le projet une fois établi, devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil Municipal avant son envoi à la Préfecture, pour les formalités d'enquête et d'approbation.

Envoyé le 8 oct 1952

Reçu le 19

Demande d'alignement  
Sélectky

Envoyé le 19

Reçu le 19

Inauguration du  
terrain de Jeux

Demande du lieutenant  
de pompier de l'éclairage  
du bâtiment des pompes

Correspondances

Demande d'achat  
de terrain à Richont  
rue des 3 fermes.

Demande Déspeccher

Demande d'augmentation  
du Professeur d'Anglais

Demande de pose d'un  
bec de gaz rue Aristide  
Briand

Doct. 32

Envoyé le 3 oct. 1932

Goudronnage des rues du  
lotissement Val d'Orsay

+ obligatoire à l'exécution de ce travail  
attendu que le syndicat est dispensé d'établir  
des agouts en raison de la déclivité du  
terrain.

Bureau des élections  
au Conseil Général

Le conseil décide de demander à M<sup>e</sup> le Maire  
d'engager M<sup>e</sup> Selecky à bâti en tenant compte  
de la construction projetée du prolongement de la rue  
Verrier.

Le conseil décide de reporter l'inauguration du  
terrain de Jeux à une date ultérieure.

Le conseil, visé le devis présenté par M<sup>e</sup> Leyraud  
de pompier de l'éclairage électrique à Orsay, s'élevant à 1250 fr. pour  
l'éclairage du bâtiment des pompes, accepte ce  
devis, à prendre sur l'entretien des bâtiments communales.  
Le conseil donne acte à M<sup>e</sup> le Maire de la  
correspondance dont il vient de donner lecture.

Le conseil rejette la demande d'achat de  
terrain présentée par M<sup>e</sup> Dufourt.

Le conseil après avoir eu connaissance de la  
lettre de M<sup>e</sup> Despréchier relative à la privation  
des eaux de sources qui alimentaient autrefois  
sa propriété, renvoie cette affaire à la  
Commission des travaux et chemins pour étude.

Le conseil, vu la demande présentée par le  
Professeur d'Anglais, demandant une augmenta-  
tion de traitement; rejette cette demande.

Le conseil vu la demande présentée par M<sup>e</sup> Befcire  
au nom des habitants de la rue Aristide Briand  
en face la passerelle de bois, accepte cette demande  
et décide de faire le nécessaire de suite auprès du Directeur  
de la la S<sup>e</sup> en lui rappelant la pose du bec de  
gaz de la Mairie, et ensuite de mettre une console  
au bec de gaz (Propriété Pawlosky) rue de  
Montlhéry, pour permettre la visibilité.

Le conseil donne un avis favorable à la  
demande présentée par le Syndicat du Val  
d'Orsay, pour le goudronnage des rues du  
lotissement, la construction d'égout ne pouvant faire

Le conseil désigne pour faire partie du bureau :

de 8 à 10 h. M<sup>e</sup> le Maire, Befcire, Beroux, Demas

10 à 12 H Marotte, Bemerle, Levassieur

12 à 14 H Prevost, Vilain, Bertrand, Demouzy

14 à 16 H Guy, Delbis, Dreuse, Blondel

16 à 18 H Léveillé, Cadot, Guilleminard, Hermant,  
*socié*

Envoyé le 10/10 1932

Reçu le 3/11 1932

Pétition des habitants  
l'impasse de Verdun  
Demande de canalisa-  
tion d'eau  
<sup>en utilisant les 85 mètres</sup>  
<sup>de tuyaux restants disponibles</sup>

Allocation militaire  
<sup>Envoyée le 22 octobre 1932</sup>

Adjudication pour  
entretien des bâtiments  
communaux.  
année 1933

Le conseil, vu la pétition des habitants de l'impasse de Verdun, décide de canaliser la partie de l'impasse, appartenant à la commune, pour alimenter celle-ci en eau potable. Un technicien devra se rendre sur place pour délimiter l'emplacement. Le conseil donne un avis favorable à la demande présentée par M. Savigne Harold pour soutien indispensable de famille. Le Conseil décide qu'une adjudication aura lieu le mercredi 21 décembre pour l'entretien des bâtiments communaux - à la Mairie à 10h30. Désigne M<sup>e</sup> Guy et le frère pour assister M<sup>e</sup> Le Maire à cette adjudication.

~~L Cadot J. Guy Amaro~~  
~~Dufeuille G. Porteau~~  
~~Hernobremier~~  
~~J. Delcet~~  
~~Vilain~~  
~~G. Guittet~~  
~~E. Druin~~  
~~J. Lévy~~  
~~R. Grivort~~

## Séance du 17 décembre 1932.

Du Mardi 13 décembre 1932.

Convocation du Conseil Municipal pour le Samedi dix-sept décembre mil neuf cent trente deux à la Mairie d'Orsay, en séance ordinaire pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire, adjoint  
L Cadot

L'an mil neuf cent trente deux, le samedi, dix-sept décembre mil neuf cent trente-deux, vingt-huit heures trente, les membres du conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay lors ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M<sup>e</sup> maire de ses séances, sous la Présidence de M<sup>e</sup> maire premier adjoint au Maire.

Etaient présents : M<sup>me</sup> Cadot 1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
Levassieur Marotte, adjoints, Beroue, Delbes, Vilain  
Demoutry, Bertrand, Guillemaud, Prevost, Lefèvre,  
Guy, Deux, Dupré, Hermabessière, Dumas.

Absents excusés : Hévenin, Bernier, Blondel, Bouweau-Dumaine  
Le Conseil, choisit pour secrétaire M<sup>me</sup> Guillemaud, lequel  
donne lecture du procès verbal de la précédente séance  
qui est adopté à l'unanimité, sous les réserves suivantes :

- De M<sup>me</sup> Drouet  
De M<sup>me</sup> Dumas  
De M<sup>me</sup> Vilain
- 1<sup>o</sup> (garantie pour le lotissement du Petit chagnoi) étant entendu  
que cette garantie se confond avec celles précédemment votées.  
2<sup>o</sup> au sujet du remboursement à M<sup>me</sup> Bernard, (Rue de l'ancien)  
M<sup>me</sup> Bernard n'exige pas le remboursement.  
3<sup>o</sup> rue du Buisson; la rue sera portée au 12<sup>e</sup> jusqu'au  
ponceau, et à 8 mètres après le ponceau,  
le conseil, donne acte à M<sup>me</sup> le Président de la correspondance  
dont il vient de donner lecture.

Le conseil, vote la somme de cent francs, à prélever sur les  
fonds libres de l'exercice 1933, pour participation à  
l'érection d'un monument au Président Paul Doumer  
à Quillac.

Le conseil, après avoir eu connaissance de la lettre de M<sup>me</sup>  
Riquier, concernant la réception des travaux d'adduction  
d'eau, ajourne sa décision.

Le conseil, vu la demande du Professeur d'anglais faisant  
le cours complémentaire à l'école des filles, vote la somme  
de 200 francs, comme complément de traitement, à prélever  
sur les fonds libres de l'exercice 1933.

Le conseil, vu la demande de bourse présentée par M<sup>me</sup>  
Vincent ne de Baunay à Osay, pour sa fille Jeanette  
vote la somme de 200 francs à prélever sur les fonds  
libres de l'exercice 1933.

Le conseil, vu la demande d'augmentation d'indem-  
nité de logement présentée par M<sup>me</sup> Dupont - refuse cette  
augmentation.

Sur la demande de M<sup>me</sup> le Président, pour la création  
d'un nouvel emploi de steno dactylo pour les services  
de la Mairie, ce service allant toujours en augmentant.

Le conseil admet le principe de cette création,  
mais ajourne sa décision, jusqu'au jour où il  
y aura un nouveau Maire.

De M<sup>me</sup> Drouet

De M<sup>me</sup> Dumas

De M<sup>me</sup> Vilain

lettre M<sup>me</sup> Doumer Paul

Doumer (Vote de crédit)  
9 Janvier 33

Réception des travaux  
d'adduction d'eau  
(lettre M<sup>me</sup> Riquier)

Professeur d'anglais

Vote de crédits. (Vote de crédits)  
9 Janvier 33

Demande bourse Vincent  
(Vote de crédit)

9 Janvier 33  
12 Janvier 33

lettre Institutrice

Demande de création  
d'emploi pour les services  
de la Mairie

chat d'une machine  
écrite pour les cours  
du sténodactylo, à l'école  
des filles (Vote de crédits)  
Envoyé le 9 Janvier 1933

Reçu le 12 Janvier 1933  
Congés supplémentaires  
écoles.  
Envoyé le 9 Janvier 1933  
Reçu le 10 Janvier 1933

Subvention à la cantine  
scolaire -  
Envoyé le 9 Janvier 1933  
Reçu le 12 Janvier 1933

Remboursement des  
cautionnements aux  
entrepreneurs du groupe  
scolaire.

Envoyé le 24 Décembre 1932

Reçu le 12 Janvier 1933  
Habitations désignées  
pour la réduction de  
15% sur la prise  
du m<sup>3</sup> d'eau.

Envoyé le 9 Janvier 1933

Assurance des  
bâtiments communaux  
Envoyé le 31 Janvier 1933

Établissement du  
Val d'Orsay  
Avant de Goudron -  
Bage - Garantie  
communale  
Envoyé le 9 Janvier 1933

Le Conseil, vu la demande de M<sup>e</sup> Roux Directrice de l'école des filles, demandant une nouvelle machine à écrire pour lui permettre de faire continuer les cours de sténodactylo, décide l'achat d'une machine Royal au prix de 1100 francs, vote la dite somme à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.  
Sur la demande des Maîtres et Maîtresses des écoles fixant ainsi qu'il suit les 6 jours supplémentaires de congés  
Le conseil accepte les jours proposés qui sont : les 26 - 27 - 28 - 30 et 31 décembre 1932. et la lenteur de la fête de la rosicère.  
Le conseil, est d'accord de reverser à la caisse des écoles, les subventions données par la commission départementale en faveur des cantines scolaires s'élevant 1<sup>o</sup> à 688<sup>50</sup> et 2<sup>o</sup> à 1157<sup>65</sup>. et qui sont actuellement entre les mains du receveur municipal. étant donné que les cantines scolaires sont gérées par la caisse des écoles.

Le conseil autorise M<sup>e</sup> le Maire à faire les formalités nécessaires pour le remboursement des cautionnements aux entrepreneurs du groupe scolaire.

Le Conseil, désigne, comme établissements devant obtenir la réduction de 15% sur le prix de l'eau, ainsi que la redevance fixée à 10 francs Hospice - Hôpital Archange - Crèche - Orphelinat Sainte Suzanne - conformément à l'art 8 B de la convention pour la distribution d'eau dans la commune d'Orsay.

Le conseil, décide d'accepter le projet de remplacement de la Police 1705326 et de ses avenants, en une seule Police qui assurera tous les bâtiments communaux, et se montant à 3.551 000 francs et dont la prime sera de 1399<sup>50</sup>, autorise M<sup>e</sup> le Maire à signer cette police.

Le Conseil, après avoir pris connaissance, du dossier déposé par l'association syndicale autorisée "Le Val d'Orsay", en vue d'obtenir une subvention de l'Etat et un prêt de la Caisse départementale

pour l'aménagement du lotissement.

Considérant que les travaux de goudronage sont absolument indispensables pour maintenir en bon état les empierrements des rues du lotissement et permettre éventuellement dans l'avenir la classement de ces voies dans la voirie urbaine communale.

Donne un avis favorable à la demande présentée par l'association syndicale.

Garantit le remboursement des emprunts contractés par l'association auprès de la caisse départementale pour l'exécution des travaux sur le territoire de la commune. étant entendu que la somme à verser à la caisse en cas de défaillance de l'association, ne dépassera pas, pour une annuité, deux cents fois la valeur du centime communal. Vote à cette effet une imposition éventuelle de 200 centimes qui ne sera mise en recouvrement, qu'en cas de défaillance de l'association emprunteuse et dans la mesure seulement où la caisse départementale ferait appel à la garantie communale, étant entendu que cette garantie se confond avec celle précédemment votée.

*lotissement défectueux "Le Petit chez soi"* Il le Président dépose sur le bureau le dossier d'aménagement du lotissement "Le Petit chez soi".

*application de la loi du 14 mars 1919 - 19 juillet 1924.* Il rappelle que cette association a demandé le bénéfice de la loi du 15 mars 1928.

9 Janvier 33

Il fait dormir connaissance du rapport et de la décision de la commission sanitaire.

Il rappelle que le conseil Municipal, lors de la création de l'association Syndicale "Le Petit chez soi", a émis un avis favorable en ce qui touche le maintien à 6 mètres de la largeur des voies du dit lotissement.

Le Conseil délibère, émet un avis favorable au maintien à 6 mètres de la largeur des voies du lotissement "Le Petit chez soi".

Déclare que cette largeur ne fera pas obstacle au classement des rues du lotissement dans la voirie urbaine publique.

En ce qui concerne l'application de l'article 11 de la loi du 14 mars 1929 - 19 juillet 1924. émet un avis favorable au sujet des travaux d'aménagement prévus par l'association.

Beneficiaire du legs  
Farrat.

Envoyé le 9 Janvier 1933  
Reçu le 12 Janvier 1933

M. le Maire expose au conseil, qu'aux termes du testament de M<sup>me</sup> Vve Farrat, cette assemblée, doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve âgée au moins de 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une rente de 830 francs. Après lecture de la liste d'inscription comprenant 8 noms de personnes, il est procédé à un vote, qui a donné les résultats suivants:  
Votants 16.

Majorité absolue 9. 1<sup>er</sup> tour - ont obtenu:

|              |        |
|--------------|--------|
| Vve Brossard | 8 voix |
| Vve Beaudoin | 6 voix |
| Vve Vinet    | 2 voix |

2<sup>e</sup> tour.

|              |        |
|--------------|--------|
| Vve Brossard | 8 voix |
| Vve Beaudoin | 7 voix |
| Vve Vinet    | 1 voix |

3<sup>e</sup> tour.

|              |        |
|--------------|--------|
| Vve Brossard | 9 voix |
| Vve Beaudoin | 7 voix |

M<sup>me</sup> Vve Brossard est désignée comme bénéficiaire du legs Farrat pour l'année 1933.

Le conseil, vu la liste d'inscription pour l'apprentissage gratuit, où ne figure aucun candidat annule les crédits.

M<sup>m</sup> François Jeanne f<sup>m</sup> Léroux, domiciliée à Orsay 19 rue Montaigne, depuis 1924, ayant 2 enfants de 14 et 9 ans, son dernier étant né le 18 août 1932, ayant son domicile de secours à Orsay. (admis en 1<sup>re</sup> partie)

M<sup>m</sup> Adèle Gerlet f<sup>m</sup> Séguin, domiciliée à Orsay (la Broche) depuis 1928, ayant 3 enfants de 10-7 et 4 ans —

ayant son domicile de secours à Orsay (admis 1<sup>re</sup> partie)

M<sup>m</sup> Eugène Séguin, domicilié à Orsay (la Broche) né à Ville Just le 6 juillet 1862, habitant la C<sup>me</sup> depuis 40 ans, ayant son

domicile de secours à Orsay (admis en 1<sup>re</sup> partie)

M<sup>m</sup> Vve Dupont refusée comme ayant des ressources suffisantes à ajouter à la liste d'assistance médicale

gratuite:

M<sup>m</sup> et M<sup>m</sup> Jabis

M<sup>m</sup> Coignet

M<sup>m</sup> Faure

Assistance aux femmes  
en couches

Envoyé le 9 Janvier 1933

Assistance aux Vieillards

Envoyé le 9 Janvier 1933

Assistance Médicale

9 Janvier 1933

Avenue St Laurent  
Canalisation en eau  
jusqu'à la limite de la  
Commune.

Envoyé le \_\_\_\_\_ - 19 -

Reçu le \_\_\_\_\_ - 19 -

M<sup>me</sup> le Président donne lecture 1<sup>o</sup> d'une lettre de la S<sup>te</sup>  
Lyonnaise des eaux, protestant contre la délibération  
prise par le conseil Municipal dans sa séance du 13  
octobre dernier, lui infligeant un blâme.

2<sup>o</sup> d'une lettre de M<sup>me</sup> le Préfet de Seine et Oise, concernant  
l'alimentation en eau de l'avenue St Laurent, et priant  
M<sup>me</sup> le Maire de soumettre au conseil Municipal les  
propositions qui ont été faites par la C<sup>ie</sup> lyonnaise.

3<sup>o</sup> d'une lettre de la S<sup>te</sup> Lyonnaise des eaux à M<sup>me</sup> le Préfet  
par laquelle cette Société s'engage à payer le 1/3 de la  
canalisation de l'avenue St Laurent.

4<sup>o</sup> de deux lettres de M<sup>me</sup> Chauvin et Blouel sur la  
question.

M<sup>me</sup> Dumars expose que la S<sup>te</sup> lyonnaise agent de régie a traité  
avec la Commune de Villebon le 12 septembre, soit 6 mois après  
avoir signé le contrat l'engageant à traiter pour Orsay.  
Après explications données sur le sujet par M<sup>me</sup> Dumars  
Dreux, Hermabessière et Delbes, la discussion étant close,  
M<sup>me</sup> le Maire adjoint est saisi de 4 ordres du jour, émanant  
de M<sup>me</sup> Dumars, Dreux, Hermabessière et Delbes.

Le conseil retient les ordres du jour de M<sup>me</sup> Dumars et Dreux  
M<sup>me</sup> Delbes et Hermabessière ayant retiré les leurs  
ordre du jour de M<sup>me</sup> Dumars.

Après avoir entendu les explications de M<sup>me</sup> le Maire adjoint  
délégué Cadot, concernant les propositions faites par la  
S<sup>te</sup> Lyonnaise des eaux, sous l'action de M<sup>me</sup> le Préfet de Seine  
et Oise. La S<sup>te</sup> Lyonnaise des eaux, agent de régie, s'enga-  
geant ainsi de vendre l'eau d'Orsay aux communes  
de la région de Villebon, le conseil accepte la solution  
d'arbitrage de M<sup>me</sup> le Préfet.

Cette ordre du jour est mis aux voix et a donné les résultats suivants. ont voté pour 7 -

- 1<sup>o</sup> - contre 8 -

abstention 1 -

Ordre du jour de M<sup>me</sup> Dreux.

Après avoir pris connaissance des lettres de Monsieur  
le Préfet à M<sup>me</sup> le Maire et de la S<sup>te</sup> Lyonnaise à M<sup>me</sup>  
le Préfet. et entendu M<sup>me</sup> Cadot, premier adjoint  
et divers conseillers Municipaux.

Considérant que dans ces lettres la Société

la Lyonnaise n'a pas pris l'engagement de desservir les communes voisines, cause de notre différent. Que ce différent subsiste toujours.

Prend acte de la proposition de payer 1/3 de la canalisation, qui, du réseau d'Orsay, gagnera Villebon. Cette canalisation ne pouvant être exécutée sans avoir la certitude que l'eau d'Orsay sera vendue dans Villebon.

Adjourne toutes décisions à prendre à ce sujet.

Cet ordre du jour est mis aux voix et a donné les résultats suivants :

|                 |   |
|-----------------|---|
| — ont voté pour | 9 |
| — - d° — contre | 5 |
| — abstention    | 2 |

+ le Président fait + remarquer qu'après une discussion, considérant pour cause d'opposition à ce projet d'accord que il y a un intérêt évident à accorder le droit à la Société lyonnaise de refuser son offre de participation à la construction de la canalisation de l'avenue Saint Laurent

Le conseil après discussion, considérant pour cause d'opposition à ce projet d'accord que il y a un intérêt évident à accorder le droit à la Société lyonnaise des eaux, réseau qui, après exécution du projet relatif à l'alimentation de la Commune de Villebon actuellement en instance au Ministère de l'Agriculture, sera prolongé jusqu'à la limite du territoire d'Orsay.

Décide d'accepter les propositions soumises par M. le Préfet, c'est à dire, de prendre à sa charge le tiers de la dépense relative à la canalisation à installer dans l'avenue Saint Laurent sous réserve.

1<sup>e</sup> que cette canalisation sera du diamètre de 150 mm de façon à permettre éventuellement de livrer un cube d'eau important à la Commune de Villebon.  
2<sup>e</sup> que le second tiers de la dépense relative à cette canalisation sera supportée par la Société lyonnaise des Eaux.

Le conseil donne un avis favorable à la demande présentée par M. Dudrie, pour soutien indispensable de famille.

dix neuf lignes et onze lignes en marge rayées

J. Co S. V. nullus. Gouy J. Marais D. Dubois D. Muller Hermant L. Lezat A. Guérin L. Debéz 2<sup>e</sup> Dr. Guillaumey

Séance du 21 Janvier 1933.

Du lundi 16 janvier 1933, convocation du conseil Municipal, pour le samedi 21 décembre à 20 heures 15 à la Mairie d'Orsay, en séance ordinaire, pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire adjoint.

L Cadot

L'an mil neuf cent trente trois, le samedi 21 janvier, à 20 h 15 les membres du conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M<sup>r</sup> Cadot Maire adjoint.

Étaient présents: M<sup>r</sup> Cadot le maire, Marotte adjoint.

M<sup>r</sup> Beroux, Delbes, Bemerle, Demouchy, Bertrand, Guillemand Guy, Treux, Hermabessiere, Guemas.

Excusés: M<sup>r</sup> Vilain, Prevost, Befevre, Dufre, Steverin, Blondel, Bouvenouin Guimaraud.

Le conseil choisit pour secrétaire M<sup>r</sup> Guillemand, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité sous les réserves suivantes:

1<sup>e</sup>: Dans la demande de création d'emploi pour les services de la Mairie, M<sup>r</sup> Delbes demande la suppression des mots «admet le principe de cette création».

2<sup>e</sup>: Avenue St Laurent, canalisation en eau jusqu'à la limite de la commune. supprimer les deux derniers paragraphes qui ont été rayés et approuvés par tous les conseillers présents.

Le conseil donne acte au Maire adjoint de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Après lecture de la demande de M<sup>r</sup> Rousseau, le conseil reçoit la demande et la renvoie à l'étude de la commission des Finances.

M<sup>r</sup> le Président donne lecture d'un mardi soutenu par M<sup>r</sup> Gabriel, relatif à l'enfrièvement du pourtour de la Place des écoles, le conseil accepte ce marché s'élevant à la somme de 4850 francs et dont les crédits ont été prévus au budget additionnel de 1932, sous la rubrique aménagement de la Place des écoles.

M<sup>r</sup> le Président donne connaissance au conseil d'un devis de M<sup>r</sup> Colin architecte, s'élevant à

### Correspondances

Demande d'indemnité  
Rousseau garde champêtre

Marché Gabriel Place des  
écoles.

Envoyé le 28 / 1 1933

Reçu le 19 —

Brottoir devant la  
Mairie.

la somme de 3307<sup>50</sup> et relatif à un complément de payage des trottoirs de la Mairie.  
Le conseil, renvoie cette affaire à l'étude de la Commission des travaux.

Chemin vicinal ordinaire  
n° 5. Réparation du  
pouceau de la baumaj  
Envoyé le 28/1 1933  
Reçu le 19

M. le Président donne lecture d'un projet de marché à passer avec M. Gabriel, entrepreneur à Orsay, pour la réparation du pouceau en maçonnerie, donnant passage au chemin vicinal ordinaire n° 5 au dessus de la morte rivière; ce dit marché évalué à 5000 francs le conseil délibère: Vu l'avis de la commission des chemins, adopte le marché suscrit par M. Gabriel autorisé M. le Maire adjoint à signer ce marché et en poursuivre l'approbation.

Décide que la dépense sera prélevée sur l'article 78 du budget des chemins vicinaux de 1933.

Le conseil renvoie cette affaire à l'étude à la commission des travaux

Le Conseil

renvoie cette affaire à l'étude de la Commission des travaux.

Le conseil

Vu les ordonnances de voit communiqué du greffe du conseil de Préfecture, de Seine et Oise, enregistrées pour M. Drapied le 28 septembre 1932 sous le n° 3120; pour M. Despeicher le 9 décembre 1932 n° 3458.

Le conseil autorise M. le Maire à répondre ses conclusions en réponse au greffe du conseil de Préfecture

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Riquier ingénieur des Travaux publics, en réponse à une lettre de M. Dumarsais lui demandant s'il voudrait accepter d'être le conseil de la Commune, pour la vérification des mémoires de la 6<sup>e</sup> Beyonne et pour assister la Commission des travaux à l'occasion de la réception des travaux d'adduction d'eau et en s'adjointant M. Cavène ingénieur du service vicinal.

Construction d'une fosse  
Passage à niveau de  
la Facaderie et  
largissement des  
chemins ruraux  
28 et 38.

affaires Drapied.  
Despeicher  
Envoyé le 28/1 1933  
Reçu le 19

Vérification des  
travaux de la  
6<sup>e</sup> Beyonne  
Envoyé le 28/1 1933  
Reçu le 19

Demande la S<sup>e</sup> des  
Travaux pour fixer un  
prix de Vente d'un  
abage d'eau assez  
élevé.

Le conseil accepte cette offre,  
et vote les crédits nécessaires à l'exploitation  
des fonds libres de l'exercice 1933.

M<sup>r</sup>. le Président donne connaissance au Conseil  
d'une lettre de la S<sup>e</sup> lyonnaise des eaux, relative  
à la possibilité de vente à l'extérieur d'Orsay  
d'une part très importante du cube d'eau  
laisse disponible par le puits artésien;  
plusieurs centaines de milliers de m<sup>3</sup> par an.  
Après explications de M<sup>r</sup> Cadot Maire adjoint  
sur la question.

Le Conseil, après avoir pris connaissance  
de la lettre de la S<sup>e</sup> lyonnaise en date du  
10 janvier 1933, concernant des possibilités  
de vente à l'extérieur d'Orsay d'une part  
très importante de cube d'eau laissé dispo-  
nible par le puits artésien.

Le conseil décide d'entrer en pourparler  
avec la S<sup>e</sup> lyonnaise par un premier contact  
en réunion plénière.

Nomme une commission de 4 membres pour  
continuer les pourparlers et qui sont. M<sup>m</sup>  
Cadot Delbès, Dran, Hermabessière.

M<sup>m</sup> Biot Marguerite née Collinet, domiciliée à  
Orsay 47 rue de Paris, depuis 1924, ayant un enfant  
de 5 ans, son dernier étant né le 4 décembre 1932,  
ayant son domicile le secours à Orsay, admise  
en 1<sup>re</sup> partie.

M<sup>m</sup> Gorlio Marie f<sup>m</sup> de Falud, domiciliée à  
Orsay 28 rue du Coteau, depuis 1924, ayant  
3 enfants âgés de 5-4 et 3 ans, ayant son domicile de  
secours à Orsay, admise en 1<sup>re</sup> partie.

Demande de M<sup>m</sup> Jaber, refusée.

à ajouter à la liste M<sup>m</sup> Carrettes ne permis au A.S.

Cadot J. Gauthier R. Allu J. Marot J. Bouillon  
Hermabessière L. Léveillé L. Léveillé G. Dran J. Gauthier  
Delbès J. Gauthier

Demande la S<sup>e</sup> des  
Travaux pour fixer un  
prix de Vente d'un  
abage d'eau assez  
élevé.

Envoyé le 28/1 1933

Reçu le 31/1 1933

Assistance aux femmes  
en couches.

28/1 33

Assistance aux viciards  
assistance médicale

28/1 33